



## La Boîte à Je - 2025

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS - BILAN DE COMPÉTENCES

#### Modalités d'accès :

- **Processus d'inscription :**
  - Les bénéficiaires peuvent s'inscrire par téléphone au 06 66 53 28 87, ou en envoyant un e-mail à [juliette@laboiteaje.fr](mailto:juliette@laboiteaje.fr).
  - Au préalable, dans un délai de cinq jours suivant la demande de bilan de compétences, un rendez-vous téléphonique gratuit est systématiquement proposé pour :
    - Présenter le déroulé et les objectifs du bilan.
    - Recueillir les besoins spécifiques du bénéficiaire éventuel.
    - Identifier les attentes et clarifier les modalités de prise en charge (personnelle ou par un tiers financeur).
    - Valider la compatibilité entre la prestation proposée et les besoins exprimés.
- **Prérequis :**
  - Aucun prérequis spécifique n'est exigé pour accéder au bilan de compétences.
- **Accessibilité :**
  - Les locaux actuels de La Boîte à Je ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
  - Solution alternative :
    - Pour les bénéficiaires nécessitant des locaux conformes aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), une salle répondant aux critères d'accessibilité sera louée spécialement.
    - Ce besoin doit être signalé lors du rendez-vous téléphonique préalable pour organiser les aménagements nécessaires.
  - Autres situations de handicap : Des aménagements spécifiques (supports adaptés, sessions en distanciel, etc.) peuvent être proposés en fonction des besoins identifiés lors de l'entretien téléphonique.

---

#### Délais d'accès :

- **Délai général :**
  - Un délai de 2 à 4 semaines est prévu entre la demande initiale et le début du bilan de compétences. Ce délai tient compte :
    - De l'organisation administrative (validation de l'inscription, transmission des documents).
    - De la disponibilité des bénéficiaires et des consultants.



- Délai pour les aménagements spécifiques :
    - Si une salle adaptée aux normes PMR doit être louée, un délai supplémentaire de 1 à 2 semaines pourra être nécessaire pour assurer la logistique.
    - Les délais seront précisés dès que les besoins auront été identifiés lors du rendez-vous téléphonique.
  - Situations d'urgence :
    - Des sessions accélérées peuvent être organisées selon les disponibilités des consultants et la faisabilité logistique. Cela concerne notamment les bénéficiaires avec des impératifs professionnels ou personnels.
- 

## Engagement de La Boîte à Je :

- **Transparence** : Les modalités d'organisation et d'accessibilité sont communiquées dès l'inscription.
- **Réactivité** : Chaque demande est traitée dans les meilleurs délais pour garantir une prestation adaptée.
- **Adaptabilité** : La Boîte à Je s'engage à louer des locaux conformes ou à proposer des solutions alternatives (distanciel, supports numériques) pour les bénéficiaires en situation de handicap.